



Perspectives

La morosité économique est toujours d'actualité. Ce ne sont pas les différentes annonces sur la croissance ou les autres indicateurs qui changeront une réalité évidente pour notre filière. Les chiffres restent préoccupants. Le nombre des producteurs ne cesse de diminuer. Les commerçants, sont à leur tour impactés avec des disparitions significatives d'entreprises. Enfin les responsables de la filière paysage ont fini par dévoiler les raisons de la bonne tenue économique de leur profession, en indiquant que les créations d'entreprises n'étaient dues qu'aux seules entreprises à la personne.

L'UNIPHOR a toujours dénoncé l'hypocrisie des annonces faites depuis des années. Relancer une filière comme le paysage en exonérant certaines entreprises de charges, démontre sans ambiguïté que la fiscalité est le nœud du problème. Pour que les entreprises qui paient des charges survivent, il est impératif de soutenir le projet UNIPHOR de classification des métiers du paysage. Nous demandons une clarification des droits et obligations de chaque type d'entreprise du paysage. Il est indispensable que les concurrences déloyales générées par l'état et qui ont fait la preuve de leur nocivité cessent au plus vite.

Ce sont aussi les charges qui détruisent peu à peu les entreprises de production. Face au dumping social sans limite de certains pays et considérant que les obligations environnementales des producteurs français ne cessent de croître, nous exigeons qu'une clause de sauvegarde soit mise en place pour l'horticulture française. Nous élaborons également divers outils pour que les producteurs faisant de la vente directe puissent afficher l'origine de leur production sans passer par des montages coûteux.

Enfin, nous poursuivons le combat judiciaire et syndical contre une interprofession qui, depuis 2005, n'a généré que des taxes et des structures ad hoc qui, elles même, génèrent d'autres charges. L'interprofession persiste dans l'idée que seules les grandes structures, quel que soit le métier, sont dignes d'intérêt.

Partenaire.

Le CIC est le partenaire de l'UNIPHOR depuis de nombreuses années. Il propose aux adhérents de notre syndicat des prestations spécifiques pour l'ouverture des comptes. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du bureau de l'UNIPHOR en appelant le 01 43 21 43 49 ou par courriel bureau-uniphor@orange.fr

Assemblée Statutaire

Le 21 septembre prochain notre syndicat tiendra son Assemblée Générale statutaire. Elle se déroulera dans les locaux de l'UNIPHOR (21C boulevard Edgar Quinet 75014 Paris).

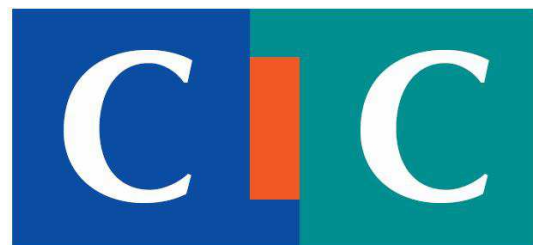
Durant cette manifestation, nous ferons le point des actions syndicales de l'année 2015. Nous procéderons, conformément à nos statuts, à la lecture des rapports et au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Sur ce dernier point comme nous l'avons indiqué dans la convocation que vous avez reçu dernièrement, vous pouvez porter votre candidature pour devenir membre du conseil d'administration.

Donner un peu de son temps pour une structure que l'on soutient n'est pas un sacrifice. Le conseil d'Administration se réunit 4 fois par an ou plus si la nécessité l'exige et cela pendant un journée seulement.

Si vous ne pouvez participer à l'AG vous avez la possibilité de donner votre pouvoir à une personne présente. Renseignez-vous auprès du bureau pour connaître les personnes qui seront présentes. Cela étant nous rappelons que le président est un adhérent comme les autres et comme tous les adhérents il ne dispose que de 6 pouvoirs maximum. Idem pour les administrateurs.

Avec la participation du



UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet 75014 PARIS

Tel : 01 43 21 43 49

Fax : 01 43 21 49 93

bureau-uniphor@orange.fr